



Principe relatif aux relations avec les Autochtones

+ Énoncé de vision et engagement

Suncor s'engage à établir des relations productives, à long terme et mutuellement bénéfiques avec les Autochtones. Les relations que nous bâtissons et favorisons et les interactions que nous partageons sont fondées sur des principes d'honnêteté, de respect, de transparence, d'inclusion et d'intégrité.

À Suncor, nous respectons les droits, l'histoire, les coutumes, les croyances, les traditions et les aspirations uniques des Autochtones. Le [Parcours vers la réconciliation](#) sur lequel nous cheminons représente notre engagement à honorer l'esprit et l'intention des traités, et à cohabiter dans une responsabilité, une réciprocité et un respect mutuels.

Nous sommes guidés par le cadre de réconciliation de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et nous le soutenons, et nous travaillons à appliquer ses principes dans nos activités touchant les peuples autochtones. De plus, nous sommes informés et guidés par la [Commission de vérité et de réconciliation du Canada](#) et l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#).

+ Principes directeurs

Nos activités s'étendent à l'échelle des territoires et terres ancestrales des Autochtones. Par conséquent, tandis que nous exploitons les ressources énergétiques, nous devons tenir compte des intérêts des Autochtones, y compris les occasions et incidences qui viennent avec le développement énergétique.



Nous écoutons les communautés et travaillons à établir des relations, comprendre leurs priorités et préoccupations et découvrir de nouvelles façons de travailler ensemble. Lorsque les projets ou expansions de Suncor risquent d'avoir une incidence sur les communautés, nous cherchons à collaborer dès le début par l'entremise de processus de collaboration afin d'assurer et de maintenir le soutien des peuples autochtones directement touchés. Nous chercherons également à établir et maintenir des relations productives, à long terme et mutuellement bénéfiques avec les communautés et entreprises autochtones.

De plus, nous cherchons à créer un milieu de travail sécuritaire et équitable où les employés autochtones veulent travailler, peuvent grandir et bâtissent des carrières valorisantes.

Nous valorisons les visions du monde des Autochtones, incluant le lien spirituel et culturel profond qui unit les Autochtones à la terre. Nous respectons et comprenons que par l'entremise de ce lien profond, les Autochtones sont les détenteurs d'un savoir traditionnel de confiance. Nous travaillerons en collaboration avec les Autochtones dans le cadre d'une utilisation respectueuse, du partage, de la préservation et de la protection du savoir traditionnel.

Nous plaçons la sécurité avant tout. Le nombre de personnes autochtones disparues, assassinées et exploitées au Canada est disproportionnellement élevé par rapport à la population générale et nous avons tous une responsabilité d'agir. Nous prenons position contre la violence et l'exploitation des Autochtones.

+ Mise en œuvre

Le présent principe a pour but de fournir une approche uniforme en ce qui a trait aux relations avec les Autochtones à l'échelle du Canada. Il décrit la responsabilité et l'engagement de Suncor envers la réconciliation et est conçu pour guider nos comportements quotidiens, transformant ultimement notre culture à long terme. Le président et chef de la direction de Suncor doit veiller à la mise en place efficace de ce principe et rendre compte au conseil d'administration.

Le principe sera examiné tous les cinq ans et nous fournirons un rapport régulier et objectif sur les progrès. Il est géré dans le cadre du [Parcours vers la réconciliation](#). Tous les employés et entrepreneurs de Suncor qui travaillent au nom de l'entreprise sont chargés de l'application de ce principe. Les leaders de Suncor sont en outre tenus de faire la promotion des convictions et principes décrits dans ce principe au sein des entreprises qui ne sont pas exploitées par Suncor.

Rich Kruger
Président et chef de la direction